

Société, ses priorités et l'utilisation qu'elle compte faire de ses ressources financières. Ce plan devrait être officiellement déposé au Parlement et renvoyé au comité compétent pour y être étudié. Le gouvernement devrait s'inspirer de ce plan pour établir le financement qu'il a l'intention d'accorder à la SRC pour les cinq prochaines années. Le plan devrait exposer le cadre de répartition des ressources qui sert à la SRC à préparer sa demande de renouvellement de licence au CRTC.

Recommandation 93

Le Vérificateur général devrait effectuer les vérifications intégrées de la Société Radio-Canada au moins tous les cinq ans. Les résultats de ces vérifications devraient être déposés au Parlement et renvoyés au comité compétent pour y être étudiés. Le Parlement devrait profiter de l'étude des crédits annuels de la SRC pour examiner dans quelle mesure les problèmes signalés dans la vérification intégrée sont en voie d'être résolus.

Recommandation 94

Des renseignements plus détaillés et mieux présentés devraient être fournis au Parlement dans le cadre de l'étude annuelle des crédits de la SRC. De plus, les rapports annuels que la SRC présente au Parlement devraient indiquer et expliquer tous les changements apportés à l'affectation des ressources par rapport à ce qui avait été proposé dans le Budget des Dépenses. Il y aurait lieu d'envisager l'adoption de crédits distincts pour les principales rubriques de dépenses de la SRC, c'est-à-dire pour les grandes divisions et les secteurs d'activité de la Société.

Recommandation 95

La SRC devrait examiner sa structure opérationnelle et hiérarchique interne en vue d'accentuer la délégation des pouvoirs et d'augmenter l'efficacité.

Recommandation 96

La SRC devrait mettre sur pied un comité indépendant chargé d'examiner et de proposer des mesures correctives visant à traiter les